

DÉPARTEMENT
Moselle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CANTON
Faulquemont

ARRÊTE DU MAIRE N° 02/18
Instauration d'un « sens unique » rue de l'Eglise

COMMUNE
Laudrefang

Le Maire de la Commune de Laudrefang,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié) ;
Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer un sens unique de la circulation, rue de l'église à partir de l'intersection avec la rue des Ecoles et jusqu'à l'intersection avec la rue du Ruisseau.

ARRÊTE

- Art. 1 :** Un sens unique de la circulation est instauré, rue de l'Eglise à partir de l'intersection avec la rue des Ecoles et jusqu'à l'intersection avec la rue du Ruisseau.
Les véhicules susceptibles d'utiliser le sens opposé interdit, emprunteront la Rue de la Forêt pour contourner la rue de l'Eglise.
- Art. 2 :** Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de sécurité et de secours.
- Art. 3:** Les dispositions définies par l'article 1 et 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Art. 4** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Art. 5:** Une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Faulquemont
 - A la Région Grand Est – Division des transports scolaires
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Faulquemont
 - UTR – Saint-Avold

Fait à Laudrefang, le 19 janvier 2018

Le Maire
Geneviève THIL

